

# GRAND JEU DU CALENDRIER DE L'AVENT

## Article 1 : Société organisatrice du jeu

La société THEBOOKEDITION, marque REPROCOLOR, SAS au capital de 448 500 €, immatriculée au RCS de Lille-Métropole sous le n°329 106 819, dont le siège social est sis 630, rue des Bourreliers / ZAC de Moulin-Lamblin 59320 Hallennes lez Haubourdin, organise du 1<sup>er</sup> décembre au 24 décembre 2017 23h59, un jeu gratuit et sans obligation d'achat, intitulé « Grand Jeu du Calendrier de l'Avent » accessible sur <http://www.thebookedition.com/jeu.html> et sur la page Facebook THEBOOKEDITION.

Le Grand Jeu du Calendrier de l'Avent se déroulera dans les conditions définies ci-après.

## Article 2 : Participation au jeu

Ce jeu est réservé aux personnes physiques majeures résidant en France Métropolitaine, DOM-TOM, Suisse, Belgique et Luxembourg, à l'exclusion des membres du personnel des sociétés ayant participé à son organisation ainsi que les membres de leur famille en ligne directe et dans la limite d'une seule participation par personne.

En cas de litige, un justificatif de leur identité pourra être demandé.

La participation au jeu est possible sur <http://www.thebookedition.com/jeu.html> et sur la page THEBOOKEDITION de Facebook <https://facebook.com/THEBOOKEDITION> et implique l'acceptation entière et sans réserve, de chaque participant, du présent règlement.

Le participant doit posséder une adresse email pour jouer.

## Article 3 : Diffusion du jeu

Ce jeu est communiqué sur Internet via la newsletter, sur le site internet [www.TheBookEdition.com](http://www.TheBookEdition.com), les réseaux sociaux et via les outils de promotion du jeu sur le web.

## Article 4 : Modalités de participation au jeu

Les participants doivent se rendre à l'adresse URL suivante entre le 1<sup>er</sup> décembre au 24 décembre 2017 minuit de : <https://facebook.com/THEBOOKEDITION>.

Pour participer, un formulaire de contact sera à remplir avec nom, prénom, adresse email, adresse postale, date de naissance et numéro de téléphone.

Si les coordonnées renseignées sont incorrectes ou incomplètes (nom, date de naissance, adresse postale ou numéro de téléphone), le lot sera perdu. Malgré l'annonce du gain lors de la participation, la société organisatrice se réserve le droit d'invalider une participation et d'annuler un gain si le formulaire de contact du participant comporte des données erronées ou incomplètes.

Ces informations sont donc indispensables et serviront uniquement à envoyer les dotations aux gagnants. Le participant doit remplir totalement et correctement le formulaire de renseignements pour que son inscription soit validée. Le joueur est informé et accepte que les informations saisies dans le formulaire d'inscription valent preuve de son identité.

Toute participation effectuée contrairement aux dispositions du présent règlement rendra la participation invalide. Tout participant suspecté de fraude pourra être écarté du jeu-concours par « L'organisatrice » sans que celle-ci n'ait à s'en justifier. Toute identification ou participation incomplète, erronée ou illisible, volontairement ou non, ou réalisée sous une autre forme que celle prévue dans le présent règlement sera considérée comme nulle. La même sanction s'appliquera en cas de multi-participation.

Le présent jeu n'est pas géré ou parrainé par Facebook. Les informations communiquées sont fournies à la société THEBOOKEDITION et non à Facebook et ne seront utilisées que pour le présent jeu. La notification aux gagnants ne pourra se faire via Facebook.

Les instants gagnants ont été déterminés aléatoirement de manière à ce que la totalité des dotations soit remportée. Ainsi, si le clic final coïncide avec l'un de ces instants gagnants, le participant remporte la dotation annoncée. À défaut de connexion coïncidant avec l'un de ces instants gagnants, la 1<sup>ère</sup> connexion suivant immédiatement cet instant sera considérée comme gagnante.

Toute fraude ou tentative de fraude d'un participant au présent jeu entraînera l'élimination de ce dernier.

La société organisatrice se réserve le droit d'annuler toute participation suspecte.

## Article 5 : Dotations

Sont mis en jeu 120 lots attribués dès le message de BRAVO après avoir joué : 5 bons d'achat de 5€ (dès 10€ d'achat) par jour soit 120 sur la durée du jeu.

Et 3 lots attribués par tirage au sort à la fin du jeu :

- 1 casque de réalité virtuelle d'une valeur unitaire minimale de 69,99€ TTC.
- 1 montre connectée d'une valeur unitaire minimale de 39,99€ TTC.
- 1 enceinte bluetooth d'une valeur unitaire minimale de 29,99€ TTC.

La dotation ne peut donner lieu, de la part des participants et des gagnants, à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur en argent, ni à leur remplacement pour quelle que cause que ce soit. La non-acceptation du lot, pour quelle que raison que ce soit, n'entraîne aucune contrepartie financière ou autre.

La dotation n'est ni cessible, ni échangeable, ni modifiable, ni remboursable et le gagnant ne pourra pas en obtenir de contrepartie financière. Tous les frais liés à l'utilisation des dotations sont à la charge des gagnants, ces derniers ne pouvant demander à la société organisatrice de couvrir ces frais.

La société organisatrice se réserve le droit, en cas de problèmes indépendants de sa volonté, liés à ses fournisseurs, ou à des circonstances imprévisibles, de modifier la nature du prix et d'offrir une dotation différente de celle annoncée, mais à un prix public équivalent ; le gagnant sera tenu informé des éventuels changements qui auraient lieu.

Dans l'hypothèse où les organisateurs seraient dans l'impossibilité d'adresser le lot au gagnant (adresse email erronée ou non communiquée, fausse déclaration,...), ce lot sera conservé à sa disposition pendant deux mois maximum. Au-delà de cette période, le lot non réclamé restera la propriété des sociétés organisatrices. La responsabilité des sociétés organisatrices ne saurait être engagée en cas de perte des envois ou de retard d'acheminement postal pour des raisons indépendantes de sa volonté.

Les lots ne pourront être envoyés qu'à une personne physique exclusivement.

## Article 6 : Désignation des gagnants

Les lots « bon d'achat » seront attribués aléatoirement selon des instants gagnants préalablement définis par la société organisatrice au rythme de 5 par jour sur toute la durée du jeu. Les lots « montre connectée », « casque VR » et « enceinte sans fil » seront attribués par tirage au sort au plus tard le 3 janvier 2018.

## Article 7 : Consultation du règlement

Le règlement est adressé à titre gratuit à toute personne en faisant la demande écrite avant le 19 avril 2015 (le cachet de la Poste faisant foi) à l'adresse suivante :

THEBOOKEDITION SERVICE APRES VENTE  
« Grand Jeu du Calendrier de l'Avent »  
630, rue des Bourreliers / ZAC de Moulin-Lamblin  
59320 Hallennes lez Haubourdin

Le timbre nécessaire à la demande par courrier de règlement sera remboursé sur simple demande à l'adresse mentionnée ci-dessus, sur la base du tarif lent "Lettre" en vigueur.

Le règlement complet peut être également consulté en ligne via le lien « mentions légales du jeu » sur le <https://facebook.com/THEBOOKEDITION>

En cas de différence entre la version du règlement déposée chez l'huissier précité et la version du règlement accessible en ligne, seule la version déposée chez l'huissier prévaudra.

Ce jeu étant gratuit et sans obligation d'achat, les frais de connexion liés à la participation au Jeu sont remboursés sur simple demande écrite à l'adresse du Jeu :

THEBOOKEDITION SERVICE APRES VENTE

« Grand Jeu du Calendrier de l'Avent »  
630, rue des Bourreliers / ZAC de Moulin-Lamblin  
59320 Hallennes lez Haubourdin

dans la limite d'une participation et une seule par personne et par foyer.

La société organisatrice se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler son opération à tout moment, notamment en cas de force majeure, sans qu'il puisse être prétendu à aucune indemnité par les participants.

## Article 8 : Responsabilité

La société organisatrice ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait d'une erreur dans l'attribution ou l'acheminement du lot, de la perte de celui-ci lors de son expédition ou de l'impossibilité de contacter les gagnants. En cas de force majeure, si des circonstances exceptionnelles l'exigeaient, la société organisatrice se réserve le droit :

- d'écourter, de reporter, de proroger, de modifier ou d'annuler ce jeu,
- de remplacer le(s) lot(s) gagné(s) par un (des) lot(s) de nature et de valeur équivalente.

Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait et aucune indemnité ne saurait être exigible de la part des participants.

Elle ne saurait non plus être tenue pour responsable et aucun recours ne pourra être engagé contre elle en cas de survenance d'événements présentant les caractères de force majeure (grèves, intempéries...) ou d'événements indépendants de sa volonté (notamment problèmes techniques) empêchant le bon déroulement du jeu et/ou privant partiellement ou totalement les gagnants du bénéfice de leur gain.

La société organisatrice ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait du non-respect par un participant de ses obligations et ses engagements pris dans le cadre des articles 2 à 5 du présent règlement, le participant restant seul responsable à l'égard de tiers.

## Article 9 : Informatique et libertés

Le traitement automatisé des informations nominatives recueillies par la société organisatrice sera mis en œuvre dans le cadre de la gestion du jeu, notamment afin de contacter les gagnants et de leur envoyer leurs dotations.

La société organisatrice pourra solliciter l'autorisation des gagnants afin d'utiliser à titre publicitaire les noms, ville d'origine et photos des gagnants à des fins commerciales, sans aucune contrepartie pour ceux-ci en nature ou en espèces.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à permettre la gestion du jeu. Lors de son inscription, le participant peut demander à recevoir des emails et/ou des sms de la part de TheBookEdition. Dans ce cas, il recevra les actualités de notre e-boutique. Il pourra se désinscrire à tout moment en cliquant simplement sur le lien « Me désabonner » des emails qui seront envoyés ou en faire la demande sur TheBookEdition.com rubrique contactez-nous.

Les données sont transmises à TheBookEdition qui s'engage à respecter la confidentialité des informations et à ne pas les communiquer à d'autres partenaires.

Conformément à la Loi N° 78 -17 « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, chaque participant bénéficie, sur simple demande, d'un droit d'accès et de rectification des informations le concernant en écrivant à THEBOOKEDITION SERVICE APRES VENTE – 630, rue des Bourreliers / ZAC de Moulin-Lamblin 59320 Hallennes lez Haubourdin, en nous indiquant ses noms, prénoms et adresse email. Il est aussi possible que pour des motifs légitimes, les participants s'opposent au traitement des données le concernant.

Votre demande doit être signée et accompagnée de la photocopie d'un titre d'identité portant votre signature et préciser l'adresse à laquelle doit vous parvenir la réponse. Une réponse vous sera alors adressée dans un délai de 1 mois suivant la réception de la demande.

Les gagnants autorisent toute vérification concernant leur identité et leur domicile. Ces vérifications seront effectuées dans le strict respect du Code Civil. Toute indication d'identité ou d'adresse falsifiée, frauduleuse, fausse ou inexacte entraîne l'élimination du gagnant.

## Article 10 : Litiges

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et

transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau Internet. En conséquence, l'Organisateur ne saurait en aucune circonstance être tenu responsable de ces risques.

Le présent règlement est soumis à la loi française. L'ensemble des dispositions du présent règlement forme la loi entre les parties.

En cas de litige, les tribunaux de Lille seront seuls compétents.